

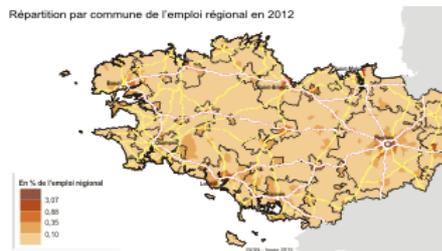
À paraître



Une répartition plus homogène de l'emploi en Bretagne

Comme au niveau national, les grands pôles urbains bretons abritent une part importante de l'emploi régional. Celui-ci est cependant moins concentré que dans d'autres régions. En effet, en Bretagne, les villes moyennes sont plus importantes et les couronnes périurbaines sont plus développées.

➤ Entre 1982 et 2012, la Bretagne a gagné près de 530 000 habitants et 270 000 emplois. Davantage que sa dynamique propre, l'évolution de la répartition spatiale de l'emploi permet de rendre compte des mouvements de concentration qui s'opèrent au sein des territoires.



La répartition de l'emploi entre territoires se modifie. D'une part, l'emploi se développe plus dans l'est de la région en raison d'une forte croissance de la métropole rennaise. D'autre part, l'emploi est de moins en moins concentré dans les grandes agglomérations mais se diffuse à leur périphérie.

➤ La Bretagne représente aujourd'hui 5 % de l'emploi métropolitain contre 4,8 % en 1982. Les évolutions sont toutefois très hétérogènes selon les départements. Ainsi, l'Ille-et-Vilaine pèse de plus en plus dans l'emploi national comme régional (1,72 % en 2012 contre 1,44 % en 1982) tandis que les poids de l'emploi métropolitain des Côtes-d'Armor et du Finistère diminuent (respectivement 0,86 % en 2012 contre 0,94 % en 1982 et 1,38 % en 2012 contre 1,44 % en 1982).

➤ En 2012, la moitié de l'emploi régional se situe dans 37 communes sur 1270, tandis que 127 communes abritent la moitié de la population. Les grands pôles urbains ne concentrent que la moitié de l'emploi breton contre les deux tiers en moyenne en métropole hors Île-de-France. Ce moindre poids des grands pôles s'explique par une plus grande concentration de l'emploi dans les couronnes périurbaines et les pôles moyens. Au final, parmi les 13 nouvelles régions, la Bretagne est celle où l'emploi est le moins concentré au niveau communal. Jusqu'en 2007, la part des emplois croissait régulièrement dans les grands pôles urbains. Désormais l'emploi croît plus rapidement dans les communes périurbaines entraînant une moindre concentration de l'emploi.

➤ **Les évolutions sont différenciées**
selon les secteurs d'activité :

- L'emploi agricole, géographiquement très peu concentré, diminue fortement et continûment.
- L'emploi hors agriculture dans les communes bretonnes a, depuis longtemps, tendance à être moins concentré du fait des mouvements de périurbanisation, de l'attractivité du littoral et du poids des villes moyennes.
- Les pertes de l'emploi industriel ont plus affecté les grands pôles urbains.
- L'emploi tertiaire reste concentré dans les grands pôles urbains, mais subit cependant une érosion et devient plus présent dans les couronnes périurbaines.

selon la nature de l'emploi :

- L'emploi présentiel (*activités directement au service de la population*) est moins concentré en 2012,
- Il en est de même pour l'emploi productif hors agriculture (*à destination d'un marché plus large*), ce qui s'explique notamment par des pertes d'emplois des grands établissements de l'industrie automobile et navale.

➤ **Des disparités existent entre les aires urbaines :**

- À Rennes, l'emploi augmente plus vite dans la couronne périurbaine.
- Les aires urbaines de Brest et de Lorient ont vu leur poids régional décroître jusqu'en 2007 mais celui-ci s'est stabilisé depuis.
- Le poids de l'aire urbaine de Saint-Brieuc s'érode légèrement depuis 2007.
- L'aire urbaine de Vannes occupe toujours une place croissante dans l'emploi régional.
- Celle de Quimper regroupe 4,6 % de l'emploi régional depuis plusieurs années, sans évolution notable.

Merci de bien vouloir informer le public de la sortie de cette publication qui est téléchargeable gratuitement sur internet à partir du 23 février 2016 à 12h00 : www.insee.fr
➤ Publications et services ➤ Les collections régionales ➤ Bretagne ➤ soit Insee Analyses Bretagne n°33 **Pour toutes demandes d'interviews, graphiques, informations complémentaires concernant l'étude, veuillez contacter**, Geneviève Riézo - 02 99 29 33 95 - communication-bretagne@insee.fr